

N°246

Janvier 2011



2011, l'année des recensements dans la Grande Région

Au-delà de la perspective 2014 encore lointaine d'utilisation des chiffres de population lors des votes au Parlement européen à la majorité qualifiée, les recensements qui vont s'opérer en 2011 dans la Grande Région permettront de comparer sur des territoires fins les évolutions de population. La croissance des populations de Moselle et Meurthe-et-Moselle est en phase avec un des phénomènes majeurs qui rythment la vie de la Lorraine : le travail frontalier. Aujourd'hui un travailleur lorrain sur huit est un frontalier. L'examen des phénomènes qui marquent le nord lorrain et le sud luxembourgeois constitue à ce titre un exemple des travaux qui peuvent découler de ces recensements nouveaux, en montrant une forte dynamique migratoire de ces territoires.



SAVOIR POUR AGIR



Au 1^{er} janvier 2009, la Lorraine compte 2 348 383 habitants, soit 36 800 de plus qu'en 1999, mais cette croissance de la population régionale est proportionnellement quatre fois moins élevée que celle observée au niveau national. Elle profite surtout à la Moselle et à la Meurthe-et-Moselle, à un degré moindre à la Meuse. Les Vosges continuent de perdre des habitants, mais moins qu'auparavant. En Lorraine, comme en France, les espaces périurbains poursuivent leur croissance et enregistrent les plus gros gains de population. Ils contribuent notamment à l'émergence d'une densification linéaire urbaine Nancy-Metz-Thionville. En revanche, le retour à la croissance des villes-centres et des banlieues des grandes agglomérations, observé en France, se fait encore attendre dans la région. Quant au léger renouveau du rural, il reste fragile.

Croissance démographique de part et d'autre de la frontière avec le Luxembourg

La comparaison des dynamiques démographiques entre les cantons d'Esch et de Remich au Luxembourg et les arrondissements de Thion-

ville et de Briey (partie nord*) en Lorraine, éclaire sur les enjeux des zones frontalières.

Ces territoires frontaliers représentent en 2007 environ un sixième de la population lorraine et un tiers de la population luxembourgeoise et évoluent à un rythme très différent. La population de la partie lorraine de ces territoires a progressé entre 1999 et 2007 au rythme de +0,4% par an, deux fois et demie plus vite que la Lorraine dans son ensemble (+0,16%).

Dans le même temps, le rythme moyen de croissance de la population de la partie luxembourgeoise de ces territoires, entre 2001 et 2007, est bien supérieur avec +1,26% par an. Il atteint même +1,34% pour l'ensemble du Luxembourg.

Ce contraste de dynamique démographique n'est pas dû au solde naturel, peu différent (+0,27% par an côté nord-lorrain contre +0,33% côté sud-luxembourgeois), mais à un solde migratoire pâle côté nord-lorrain (+0,13%) et beaucoup plus fort côté sud-luxembourgeois (+0,82%).

* Cantons des arrondissements de Thionville Ouest et Est et de l'arrondissement de Briey (partie nord).

Baisse de la population dans les Vosges

	Nombre d'habitants		
	2009	1999	1990
Meurthe-et-Moselle	730 961	714 295	711 943
Meuse	194 237	192 443	196 223
Moselle	1 043 580	1 023 763	1 011 302
Vosges	379 605	381 154	386 258
Lorraine	2 348 383	2 311 655	2 305 726
France métropolitaine	62 473 982	58 496 613	56 615 155

Source : Insee, recensements de la population et estimations provisoires 2009

Des évolutions plus proches des deux côtés de la frontière

Territoires frontaliers	Population 1999**	Population 2007	Évolution 1999-2007	Évolution annuelle 1999-2007 (%) ***
Lorrains*	364 674	376 386	11 712	0,40
Thionville-Est	127 485	135 680	8 195	0,78
Thionville-Ouest	119 063	118 971	-92	-0,01
Briey (partie nord)	118 126	121 735	3 609	0,38
Luxembourgeois	150 838	162 623	11 785	1,26
Canton d'Esch	134 674	144 456	9 782	1,18
Canton de Remich	16 164	18 167	2 003	1,97

* cantons des arrondissements de Thionville Ouest et Est et de l'arrondissement de Briey (partie nord)

** 2001 pour les cantons luxembourgeois

*** Taux de croissance annuel moyen 1999-2007

Sources : Insee, recensements de la population, Statec, recensements de la population

Forte progression des 45-59 ans côté lorrain

Âge	Structure par âge de la population (%)		
	Territoires frontaliers lorrains*		Territoires frontaliers luxembourgeois** 2001
	1999	2007	
0-14 ans	18,5	17,6	19,0
15-29 ans	19,1	18,1	18,1
30-44 ans	22,7	21,8	25,0
45-59 ans	17,9	20,4	18,0
60-74 ans	15,9	13,8	14,2
75 ans et plus	5,8	8,2	5,8

* cantons des arrondissements de Thionville Ouest et Est et de l'arrondissement de Briey (partie nord)

** cantons d'Esch et de Remich

Sources : Insee, recensements de la population, Statec, recensements de la population

Le solde migratoire à la frontière reste beaucoup plus fort côté Luxembourg

	Territoires frontaliers luxembourgeois*	Territoires frontaliers lorrains**	Ensemble Luxembourg	Ensemble Lorraine
Population 1999 (1)	150 838	364 674	439 539	2 310 023
Population 2007	162 623	376 386	476 187	2 339 878
Taux de croissance annuel moyen 1999-2007 (%) (1)	1,26	0,40	1,34	0,16
Naissances domiciliées (2)	11 349	34 505	32 444	218 546
Décès domiciliés (2)	8 247	26 548	22 481	167 480
Solde naturel 1999-2006 (1)	3 102	7 957	9 963	51 066
Solde naturel annuel	517	995	1 661	6 383
Solde naturel annuel (%)	0,33	0,27	0,36	0,27
Solde migratoire 1999-2006 (3) (1)	8 683	3 755	26 685	-21 211
Solde migratoire annuel	1 282	469	4 353	-2 671
Solde migratoire annuel (%)	0,82	0,13	0,95	-0,11

* cantons d'Esch et de Remich

** cantons des arrondissements de Thionville Ouest et Est et de l'arrondissement de Briey (partie nord)

(1) 2001 pour le Luxembourg

(2) naissances et décès enregistrés au cours des années civiles 1999-2006 (Lorraine) ou 2001-2006 (Luxembourg)

(3) calculé comme différence entre le solde réel et le solde naturel

Sources : Insee, recensements de la population, état civil, Statec

Le Luxembourg dans son ensemble est encore au-delà de ce chiffre pour le solde migratoire (+0,95% par an), alors que la Lorraine est globalement en recul (-0,11%).

La situation en 2007 côté lorrain confirme l'arrivée à maturité du phénomène du travail frontalier, qui joue à plein dans ces territoires, avec une forte progression de 2,5 points de la population âgée de 45 à 59 ans. À l'inverse, les classes d'âge des moins de 45 ans baissent quasi uniformément d'un point, qu'il s'agisse des moins de 15 ans, des 15 à 29 ans, ou encore des 30 à 44 ans. Enfin, les plus de 60 ans se restructurent avec une forte baisse (de plus de 2 points) des 60 à 74 ans, compensée par une forte hausse (+2,4 points) des 75 ans et plus.

Les différentes méthodes de recensement dans la Grande Région

Le recensement 2011 arrive avec la nouvelle année. Il permettra aux États membres de l'Union européenne de satisfaire à l'obligation communautaire désormais décennale.

Ce recensement s'effectue selon des méthodes différentes, mais qui se traduisent par des points communs importants :

- réduction des interrogations directes grâce à l'utilisation des fichiers administratifs existants, réduction des coûts de cette opération ;
- utilisation chaque fois que possible des sondages pour maximiser la précision obtenue ;
- consolidation de la connaissance des logements.

France : un recensement permanent qui donne des résultats tous les ans

En 2004, la France a abandonné le système de recensement dit «classique» (recensement exhaustif de tous les habitants du pays tous les 8 à 10 ans), au profit d'un système pour l'instant unique au monde.

La nouvelle méthode diffère selon que la commune a plus ou moins de 10 000 habitants :

- en deçà de 10 000 habitants, les communes ont été réparties en cinq groupes «équilibrés», et chaque année, on recense exhaustivement toutes les communes d'un groupe donné ;
- au-delà de ce seuil, les communes sont recensées annuellement sur un échantillon de 8% des logements.

Le recensement se conçoit donc désormais sur un cycle de cinq ans au terme duquel on aura recensé :

- 100% de la population des communes de moins de 10 000 habitants ;
- environ 40% de la population des communes de plus de 10 000 habitants.

Ce nouveau système prévoit par ailleurs une actualisation annuelle des chiffres de populations légales, avec un enjeu important pour toutes les communes puisque de très nombreuses dispositions législatives, réglementaires ou financières (subventions d'État, indemnités du maire et de ses adjoints...) font référence à ces chiffres de population.

Pour assurer une égalité de traitement entre les communes, mais aussi pour garantir la qualité des populations de zones géographiques couvrant un ensemble de communes, ces chiffres doivent être relatifs à une même année pour toutes les communes. C'est ainsi que les populations légales publiées fin 2010 sur la base des enquêtes menées de 2006 à 2010 sont millésimées 2008.

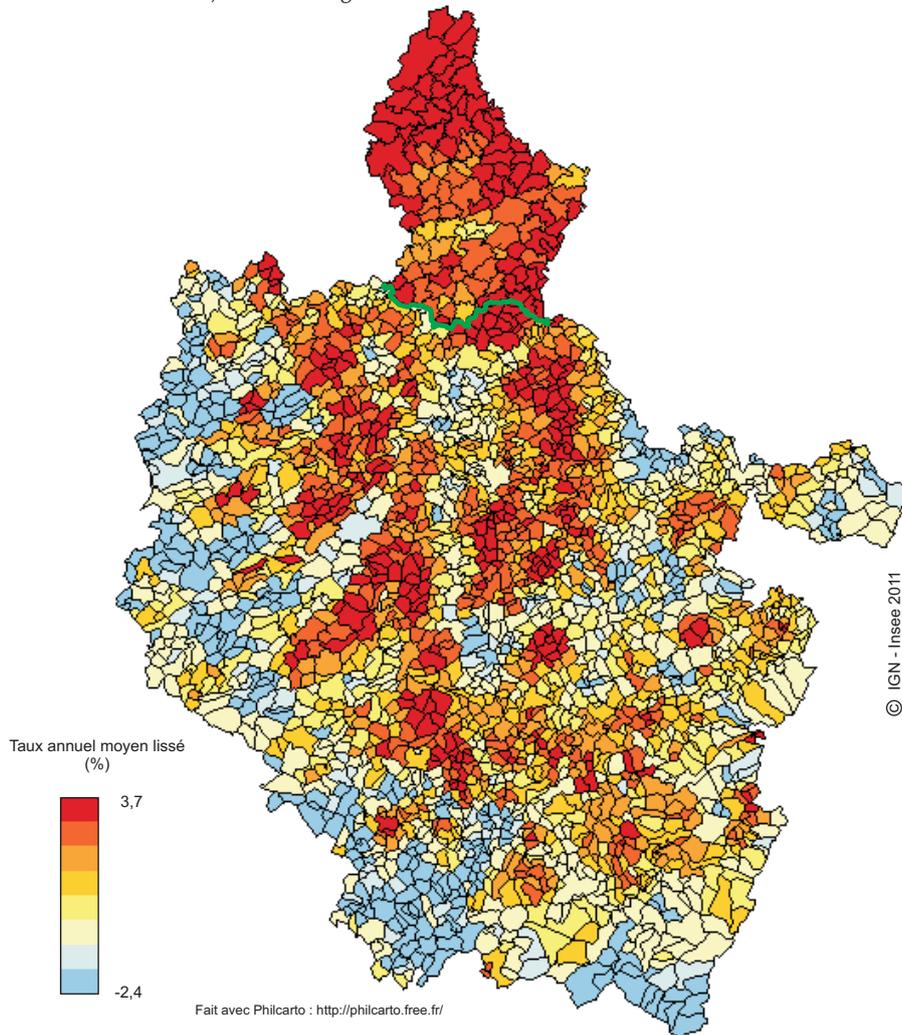
Le mode de calcul des populations devra tenir compte du mode de recensement (exhaustif ou par sondage selon la taille de la commune), mais également de l'année de recensement pour les petites communes.

Dans tous les cas, on commence par calculer la population des logements dits «ordinaires».

Pour les petites communes recensées avant la date de référence, on «extrapole», en tenant compte à la fois de l'évolution du nombre de logements donnée par le fichier de la taxe d'habitation, et du fait que la population n'évolue pas au même rythme que les logements. Pour les petites communes qui ont été recensées l'année de référence, on utilise les résultats de l'enquête de recensement. Pour les petites communes

Une croissance du nord lorrain tirée par le Luxembourg

Croissance annuelle de la population par commune
Lorraine : 1999-2007, Luxembourg : 2001-2007



Sources : Insee - STATEC, recensements de la population

qui ont été recensées après l'année de référence, on «interpole» entre les deux dernières collectes, en faisant l'hypothèse que la variation de population a été régulière.

Enfin, dans les grandes communes, la population est calculée en multipliant le nombre de logements du RIL* par le nombre moyen de personnes par logement obtenu à partir des cinq dernières enquêtes de recensement.

Une fois calculée la population des logements ordinaires, il reste à lui ajouter la population des communautés (maisons de retraite, internats, prisons ...) et des autres populations (habitations mobiles et sans abri).

Luxembourg : classicisme décennal et modernité d'internet

Au Luxembourg, le recensement démarre le 1^{er} février 2011, mais la campagne de sensibilisation a commencé le 8 novembre 2010 par une conférence de presse au Kirchberg. Il est le 36^{ème} depuis 1839 et sera réalisé par le Stateg, Institut National de la Statistique et des Études Économiques du Grand-Duché de Luxembourg. Ce recensement classique a lieu tous les dix ans, le dernier datant du 15 février 2001. C'est une obligation réglementaire prévue par le Parlement européen et le Conseil, qui se traduit dans la réglementation nationale. Il a pour but d'établir l'effectif de résidence habituelle, de déterminer le nombre de ménages et leur composition, les conditions de logement et le nombre de bâtiments d'habitation.

Le recensement de 2011 fournira des données démographiques, sociales et économiques complètes et fiables pour toutes les entités territoriales, des communes aux quartiers en passant par les localités. Ces objectifs ne seront atteints que si toute personne vivant au Luxembourg fournit les renseignements demandés. La participation est donc obli-

gatoire. Le recensement permettra de disposer des informations de base pouvant servir à faire des choix en matière de politiques démographique et familiale, de formation, de transports, d'équipements publics (écoles, crèches et hôpitaux).

Les questionnaires sont distribués aux ménages avant la date de référence du 1^{er} février, et collectés du 15 février au 15 mars par les agents recenseurs tenus au respect du secret statistique, sous peine de sanctions. Les données individuelles sont confidentielles et servent uniquement à des fins statistiques. Elles ne peuvent, en aucun cas, donner lieu à des contrôles administratifs ou fiscaux. Pour la première fois, ce qui marque une avancée vers la modernité, les Luxembourgeois ont la possibilité de répondre par internet, possibilité réservée jusqu'au 10 février aux seuls possesseurs d'une signature électronique enregistrée sur le guichet unique.

Wallonie : bases de données administratives

Le 4 mai 2000, le Gouvernement fédéral belge autorisait, pour la dernière fois, l'organisation d'un recensement en 2001. Au-delà de cette date, au nom de la simplification administrative, il se prononçait pour l'arrêt du recensement classique, qui se réalisait tous les dix ans depuis 1846. Le recensement, appelé «enquête socio-économique» en 2001, était en Belgique la principale, et souvent dans beaucoup de domaines, la seule source d'informations socio-économiques au niveau local des secteurs statistiques que sont les territoires communaux et infra-communaux. Il sera remplacé par l'exploitation des bases de données administratives.

Pour préparer ce changement, la Politique scientifique fédérale a mis sur pied un programme appelé "microcensus 2006", qui s'est terminé en 2008. Ce projet était destiné à évaluer les potentialités des bases de données administratives et leur capacité à remplacer le recensement. Les conclusions de ce travail ont montré certaines limites

au recours à ces bases de données. Ainsi, des informations relatives à la démographie, à l'emploi et au chômage, à l'occupation du sol, tous domaines importants, ne seront pas couvertes par leur exploitation, et notamment des matières qui relèvent de la compétence régionale ou communautaire, comme la mobilité et le logement. Des enquêtes sont effectuées dans ces domaines (enquête Qualité de l'habitat, enquête Mobilité Beldam), mais elles ne peuvent fournir aucune information fiable au niveau local, infra-provincial, pour des raisons de représentations statistiques. Il sera dès lors difficile de les utiliser dans le cadre de politiques d'aménagement du territoire, de mobilité, de logement ou de toute autre politique de dimension communale ou intercommunale.

Rhénanie-Palatinat et Sarre : recensement par étapes, à l'aide de données administratives

Le recensement 2011 est une collecte de données à l'échelle fédérale visant à compter le nombre de personnes vivant en Allemagne, dans tous les Länder, villes et municipalités, et à mesurer leur mode de vie et leur travail. Contrairement au recensement de 1987, il ne s'agit pas d'interroger directement toutes les personnes en 2011. Avant une éventuelle interrogation, les registres des administrations seront utilisés.

Le recensement 2011 dans la République fédérale se déroule en plusieurs étapes.

La première a lieu à l'automne 2010 et consiste à valider une base de logements. Dans un premier temps, les enregistrements provenant des registres des déclarations domiciliaires sont combinés avec les données de registres provenant de l'agence fédérale pour l'emploi, et avec d'autres données issues de registres sur les statistiques sur l'activité rémunérée.

Les enregistrements provenant du recensement des bâtiments et des appartements, de la collecte des adresses dites spéciales et de l'é-

* RIL, Répertoire d'Immeubles Localisés, répertoire donnant pour chaque adresse le nombre de logements d'habitations et servant de base de sondage pour le tirage des adresses à recenser chaque année.

Savoir plus :

- "Bilan démographique 2010 : la population française atteint 65 millions d'habitants", Anne PLA, Catherine BEAUMEL, division Enquêtes et études démographiques, Insee Première N° 1332, janvier 2011.

- "Un maillage du territoire français : 12 aires métropolitaines, 29 grandes aires urbaines", Chantal BRUTEL, division Statistiques régionales, locales et urbaines, Insee Première N°1333, janvier 2011.

- "La Lorraine en 2040 : stagnation démographique", Pierre-Yves BERRARD, Insee Lorraine, Économie Lorraine N°239, décembre 2010.

Sites Internet :

- www.grande-region.lu
- www.statistiques.public.lu/
- www.saarland.de/statistik.htm
- www.statistik.rlp.de/
- statistiques.wallonie.be/default.shtml
- www.le-recensement-et-moi.fr
- www.insee.fr

Ministère de l'Économie,
de l'Industrie et de l'Emploi

Insee

Institut National de la Statistique et des Études Économiques Direction Régionale de Lorraine

15, rue du Général Hulot
CS 54229

54042 NANCY CEDEX

Tél : 03 83 91 85 85

Fax : 03 83 40 45 61

www.insee.fr/lorraine

DIRECTEUR DE LA PUBLICATION

Christian TOULET

Directeur régional de l'Insee

COORDINATION RÉDACTIONNELLE

Christian CALZADA

Jean-Jacques PIERRE

RESPONSABLE ÉDITORIALE

ET RELATIONS MÉDIAS

Brigitte VIENNEAUX

RÉDACTRICE EN CHEF

Agnès VERDIN

RÉALISATION DE PRODUITS ÉDITORIAUX

Édith ARNOULD

Marie-Thérèse CAMPISTROUS

ISSN : 0293-9657

© INSEE 2011

chantillon des ménages sont aussi mis à contribution.

Une enquête complète cet inventaire des bâtiments et des appartements : les propriétaires sont interrogés par courrier, par exemple sur la situation juridique relative à la propriété, l'année de construction et la surface habitable.

La seconde étape consiste en un recueil des informations sur les personnes, les habitations, les emplois et les lieux de travail. L'Office statistique fédéral et les offices statistiques des Länder se partagent les tâches, la collecte et le traitement des données, ainsi que la diffusion locale. L'infrastructure et la méthodologie restent de la compétence nationale en accord avec les Länder.

Dans le cadre de l'enquête auprès des ménages, 9,6% de la population sont invités à donner des informations, notamment sur la formation scolaire, le travail et le statut familial, mais aussi sur le statut matrimonial ou sur l'affiliation juridique à une communauté religieuse de droit public. Les ménages seront identifiés dans le cadre de l'échantillonnage. Un enquêteur rend visite aux ménages inclus dans l'échantillon, muni d'un questionnaire. Les personnes amenées à répondre donnent le nom, l'adresse, la date de naissance, le sexe et le nombre de personnes du ménage. Alternative à cet entretien, le remplissage du questionnaire directement par l'enquêté, voire son renvoi par courrier à l'office statistique compétent du Land ou par voie électronique à l'aide d'un serveur Web spécifique au recensement 2011.

Le recensement 2011 sera une photographie de la situation au 9 mai 2011. Le recensement des bâtiments et des appartements sera effectué au jour fixé sous forme d'un sondage par écrit. L'enquête auprès des ménages commencera aussi le 9 mai 2011 et durera jusqu'à 12 semaines, au maximum jusqu'au 1^{er} août 2011.

L'obligation de répondre est la règle, mais elle fait exception pour les questions concernant la confession, la dénomination religieuse et les opinions philosophi-

ques. La contrepartie de cette obligation est une garantie très stricte de confidentialité avec un principe de non-retour des informations collectées à l'aide de fichiers spécifiques vers ces fichiers. Ce «sens unique» de circulation de l'information et une confidentialité sans faille sont particulièrement examinés par le commissaire fédéral à la protection des données. Il suivra d'un œil critique la mise en œuvre pratique de la procédure, en étroite consultation avec les commissaires à la protection des données des Länder, compétents pour les offices statistiques des Länder, des villes et des municipalités. À cet égard, il s'assurera notamment que le principe de limitation de la finalité est respecté, que les données seront effacées le plus tôt possible, et veillera à garantir une haute sécurité des données.

■ Jean-Jacques PIERRE

■ Marie-Violette TICHEUR

